

Braccio, Nadia

De: Hivon, Marie-Christine <marie-christine.hivon@nortonrosefulbright.com>
Envoyé: 12 avril 2019 16:35
À: Greffe; Dubois, Véronique
Cc: Dunberry, Eric; Fréchette, Yves
Objet: R-3888-2014, Phase 2 - Politique d'ajouts - Réponse aux demandes d'un délai additionnel pour le dépôt de la preuve d'intervenants

Chère consœur,

La présente fait suite aux correspondances de NEMC, ACEFO et FCEI, requérant un délai additionnel pour le dépôt de leur preuve, du 15 avril à midi au 18 avril prochain.

Le Transporteur soumet que ce délai de plus de trois jours le place dans une situation particulièrement difficile, notamment considérant que le dépôt des preuves aurait lieu la veille des jours fériés des 19 et 22 avril, 2019.

Par contre, à la lumière des circonstances particulières soulevées par NEMC dans sa correspondance, le Transporteur serait disposé à ce qu'une prolongation du délai jusqu'au mercredi 17 avril à midi lui soit consentie. Il pourrait en être de même pour l'ACEFO et la FCEI si la Régie le juge approprié.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations les meilleures.

Marie-Christine Hivon

Marie-Christine Hivon

Associée

Partner

Le droit à l'échelle mondiale

Law around the world

nortonrosefulbright.com

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Ce courriel est confidentiel et peut être protégé par le secret professionnel. Si vous n'en êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement et le supprimer.

CONFIDENTIALITY NOTICE: This email is confidential and may be privileged. If you are not the intended recipient please notify the sender immediately and delete it.